

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 31 août 2021

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal : 15
- en exercice : 13
- qui ont délibéré : 12

Date de convocation : 23 août 2021

Date d'affichage : 23 août 2021

Présents :

Evelyne BEMUS	Thierry BOUET
Fabien CHAUSSE	Pierre FABRE
Bruno LEPINAT	Antoine MANET
Gérard RIPARD	Cindy RONDET
Frédéric SIMON	Evelyne THOMAS
Sandra URBAIN - MERCIER	

Absents : Caroline MENIER, Sandra CROIX

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Procuration Sandra CROIX à Fabien CHAUSSE

Délibération N ° 2021 / 28 – Aménagement sécuritaire RD 46 « Route de Ste Solange »

Le Maire rappelle :

- La décision actée par le Syndicat des Transports scolaires, le département et la Région (REMI) de déplacer l'arrêt de transport scolaire « bourg de Moulins » (maternelles, primaires, collège et lycées) en bordure de RD 46 face au stade au city stade et stade football,
- La décision du conseil municipal d'améliorer la sécurité au droit de l'arrêt et des espaces de jeux et sa demande faite auprès du CIT
- Le projet élaboré par le CIT à partir duquel ont été demandés les devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et étudié les différents devis, accepte le devis proposé par l'Entreprise COLAS comprenant l'aménagement d'un plateau surélevé et d'un arrêt de bus et d'un cheminement piéton pour une dépense HT de 33 400.40 €.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cet effet.

Délibération N ° 2021 / 29 - Aménagement d'un parking PMR pour l'église

Le Maire rappelle les observations de la DDT relatives à l'absence de place de parking PMR pour l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et étudié les différents devis, retient le devis de l'Entreprise THOMASSET relative à la création d'une place de parking PMR pour l'église, montant HT des travaux : 1 310.50 €.

Délibération N° 2021 / 30 – Création d'un plateau surélevé Route de Nohant en Gout (VC 3)

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de réduire la vitesse sur la voie communale « Route de Nohant en Goût » à l'approche du lotissement Rue Moïse Cerveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, retient le devis proposé par l'Entreprise THOMASSET relatif à la création d'un plateau surélevé, la dépense s'élève à 6 574 € HT.

Délibération N ° 2021 / 31 - Demande de DETR

Le conseil municipal sollicite l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux le cadre de son projet d'aménagement sécuritaire au titre de l'article 72 « Travaux d'aménagement (rond-point, chicanes, ralentisseurs, visant à améliorer la sécurité routière ».

Les travaux envisagés concernent la RD 46, à l'entrée de l'agglomération, voie empruntée par de nombreux véhicules roulant à grande vitesse sur cette longue ligne droite.

Ce projet, élaboré en concertation avec le département CIT comprend :

- l'aménagement d'un nouvel arrêt de transport scolaire assurant une meilleure sécurité des enfants mais aussi des parents avec des espaces dédiés au stationnement,
- la création d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse et permettre aux piétons de franchir la RD 46 en sécurité pour se rendre à l'espace jeunes, au city stade, au stade de football, au centre socio culturel,
- la création d'un chemin piéton.

Plan de financement prévisionnel

	Dépenses		Recettes
Montant HT	33 400,00	Amendes de police	5 000,00
		DETR	13 360,00
		Autofinancement	15 040,00
	33 400,00		33 400,00

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cet effet.

Délibération N° 2021 / 32 – Demande d'amendes de Police

Le conseil municipal sollicite le département pour l'obtention d'amendes de police dans le cadre de son projet d'aménagement sécuritaire qui comprend 3 points :

- l'aménagement d'un nouvel arrêt de transport scolaire assurant une meilleure sécurité des enfants mais aussi des parents avec des espaces dédiés au stationnement,
- la création d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse et permettre aux piétons de franchir la RD 46 en sécurité pour se rendre à l'espace jeunes, au city stade, au stade de football, au centre socio culturel,
- la création d'un chemin piéton.

Plan de financement prévisionnel

	Dépenses		Recettes
Montant HT	33 400,00	Amendes de police	5 000,00
		DETR	13 360,00
		Autofinancement	15 040,00
	33 400,00		33 400,00

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cet effet.

Délibération N° 2021 / 33 – Délibération N ° 2021 / 33 Décision modificative

Suite au remboursement anticipé de la convention de financement et du décompte final du Crédit Agricole, il s'avère que les crédits au compte 166 chapitre 040 dépense sont insuffisants et qu'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, opte pour la décision modificative suivante :

- Diminution des crédits en dépense au compte 2183 d'un montant de 573.00 €
- Augmentation des crédits en dépense au compte 166 d'un montant de 573.00 €

Délibération N ° 2021 / 34 - Programme « Plantez le Décor »2021

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis établi dans le cadre du programme « Plantez le Décor » s'élevant à la somme de 829.88 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis N°PETR202116 concernant l'achat de plants et de fournitures dans le cadre du programme « Plantez le décor » 2021 pour un montant de 829.88 € et prend note qu'après financement à 50 % du Conseil Régional Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 des Pays de Bourge et de Vierzon, il reste à la charge de la Commune la somme de 414.94 €

Délibération N ° 2021 / 35 - Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Le maire donne lecture de la motion proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'adoption de la motion du 24 juin annexée à la présente délibération.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Transfert des comptes rendus et convocation du Conseil Communautaire

Vous êtes dorénavant destinataires de tous les documents fournis pour le conseil communautaire, cela ne signifie pas que vous êtes conviés à cette session mais cet envoi répond aux exigences de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, qui vise à associer les conseillers municipaux à la vie intercommunale en améliorant l'information de ces derniers qui ne siègent pas à l'organe délibérant de l'EPCI.

Transfert des convocations et invitations

Le secrétariat vous transfère de nombreux mails relatifs à des convocations, invitations., nous vous demandons :

- de répondre lorsqu'une réponse est demandée,
- de le faire directement auprès du destinataire.

Merci de votre compréhension.

Elections

2022 est une année riche en élections :

- Elections présidentielles
1^{er} tour : 10 avril 2022
2^{ème} tour : 24 avril 2022
- Elections législatives
1^{er} tour : 12 juin 2022
2^{ème} tour : 19 juin 2022

L'Etat a décidé de faire une refonte de la liste électorale en 2022, c'est-à-dire « un re-numérotage de toutes les cartes avec une édition de nouvelles cartes électorales.

Recensement de la population

Le recensement prévu en 2021, repoussé suite à la COVID 19,, sera organisé en 2022 en début d'année, l'organisation et sa réalisation finale incombe à la Commune.